



Qui peut mieux défendre les agents actifs et retraités que les agents actifs et retraités eux-mêmes !

Rassemblés et mobilisés avec leur syndicat, la CGT, ils ont la force nécessaire pour peser sur les mesures gouvernementales qui les concernent.

Ils imposent des décisions plus favorables pour tous dans les conseils d'administration partout où ils siègent sous l'étiquette CGT.

Ils améliorent les conditions de vie et de travail par les propositions qu'ils émettent dans les commissions ou comités dans lesquels ils ont été élus.

Dans cette période où nous pourrions être gagnés par la morosité et la fatalité, il est bon de se le rappeler et les échéances nombreuses qui se profilent dans les prochaines semaines sont autant d'étapes qui vont nous permettre d'amplifier les mobilisations et de renforcer le poids de la CGT face aux autorités locales et gouvernementales :

ACTION

Le 30 septembre d'abord où l'ensemble des retraités est appelé à manifester partout en France.

La colère est grande devant le mépris du gouvernement qui répond par de l'enfumage aux revendications urgentes des retraités.

- 8 euros par mois pour les retraités qui perçoivent moins de 800 euros mensuellement.
- 40 euros de prime exceptionnelle pour ceux qui ont des pensions inférieures à 1 200 euros ce qui correspond à 3,33 euros par mois sur une année sans revalorisation espérée avant octobre 2015.

Ressortons nos foulards rouges et grossissons les cortèges syndicaux du 30 septembre pour exiger :

- la revalorisation dès le 1^{er} octobre 2014 des pensions principales et complémentaires (de nombreux agents sont polypensionnés).
- Un rattrapage immédiat de 300 euros pour tous.

- Un meilleur accès aux soins et des services publics de qualité et de proximité.
- L'aide à l'autonomie financée par la solidarité nationale et donc la branche maladie de la Sécurité sociale.

STOP à l'austérité et aux mesures antisociales qui ont des conséquences désastreuses pour les retraités :

- Hausse de la TVA.
- Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant 3 enfants et plus.
- Suppression de la demi-part accordée aux veuves et veufs pour le calcul de l'impôt sur le revenu.
- La liste est trop longue pour que nous puissions énumérer tous les mauvais coups que les gouvernements successifs nous font subir...

Cette journée d'action s'inscrit dans la construction de luttes unitaires initiée par l'Union Confédérale des Retraités CGT.

Donnons à ce **30 septembre** la résonance nécessaire pour contraindre le gouvernement à apporter des réponses immédiates aux besoins des retraités dans le prolongement de la carte-pétition massivement signée en ce début d'année et de la forte mobilisation du 3 juin à Paris.

ELECTIONS CNRACL

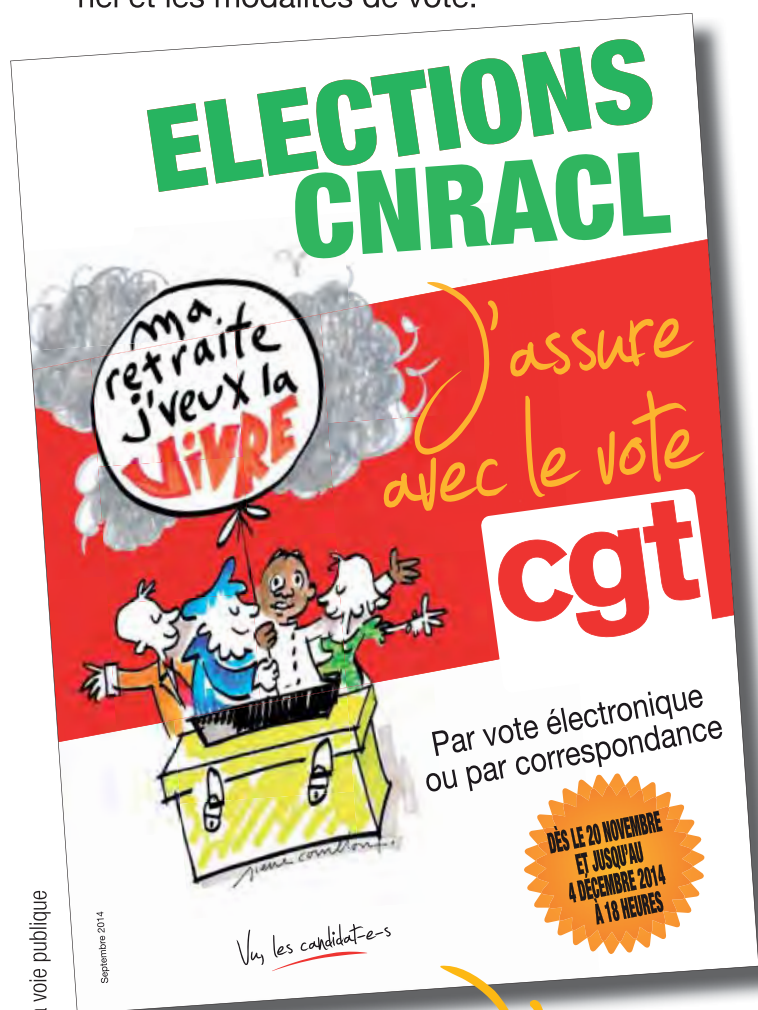
Du 20 novembre 2014 au 4 décembre 2014, les agents stagiaires et titulaires actifs et retraités des Services publics territoriaux et de la santé seront appelés à voter.

Vous voterez dès le 20 novembre, sans attendre la fin de l'échéance !

Ceci est important car aucune voix ne doit être perdue ou oubliée.

2 modalités de vote vous seront proposées : par vote électronique ou par correspondance.

SOYEZ VIGILANTS ! Si votre adresse est connue par la CNRACL, ce qui est le cas pour tous les retraités sauf changement d'adresse non signalée, vous allez recevoir à votre domicile au plus tard le 17 novembre une enveloppe de la CNRACL contenant le matériel et les modalités de vote.



Ces éléments seront fournis par l'employeur pour les actifs dont l'adresse n'est pas recensée par la caisse de retraite des agents des collectivités locales.

MESURONS L'IMPORTANCE DU VOTE

La CGT est la 1^{ère} organisation syndicale au sein du conseil d'administration, aussi bien pour les actifs que pour les retraités. Elle occupe à ce titre la première vice-présidence au sein de ce conseil.

Cela lui permet d'intervenir pour défendre au mieux les intérêts des retraités et futurs retraités, et notamment :

- Le paiement des pensions à la date prévue (avant la fin de chaque mois).
- Le fonds d'action sociale (aide santé, chauffage, équipement ménager, solaire, déménagement, vacances, CESU, télé-assistance).
- Une subvention aux EPAD et maisons de santé publique employant un certain pourcentage de personnel titulaire de la Fonction publique territoriale ou de Santé.
- Des séjours pour seniors de plus de 80 ans, prise en charge dès le domicile.
- Des séjours et vacances pour retraité-e-s plus jeunes.

Les administrateurs CGT sont les seul-e-s à avoir systématiquement voté contre la baisse des plafonds de ressource et à demander leur revalorisation et l'augmentation des finances dédiées au FAS.

Ils portent nos revendications :

- > Reconnaissance de la pénibilité et de la catégorie active.
- > Intégration des primes dans le traitement de base et le calcul de la pension.
- > Titularisation de tous les précaires.
- > Amélioration des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de prévention.

**Pour toutes ces raisons,
dès le 20 novembre 2014**

Votez et faites voter CGT

J'assume avec le vote CGT